Com' agglo

CHAUNY - TERGNIER - LA FERE
Communauté d'Agglomération

N°1 - 1er semestre 2018

Journal d'information de la Communauté d'Agglomération CHAUNY - TERGNIER - LA FÈRE

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Entreprendre avec le soutien de la Communauté d'Agglomération : témoignages d'entrepreneurs...

Voeux 2018
l'heure du bilan et des perspectives - p.4

Environnement et déchets :
3 déchetteries à votre disposition - p.12

Habitat
La solution Picardie Pass Rénovation - p.17

www.ctlf.fr

Sommaire

3 Edito

4 À la Une
La Communauté d'Agglomération en action
- 4 Voeux 2018

7 Le territoire / L'emploi

8 Les élus communautaires

10 Focus
- Développement économique

12 L'Agglo et vous...
- 12 Environnement et déchets
- 14 Mobilité et transport
- 14 Maison de santé de Sinceny
- 15 Politique de la ville
- 16 Chantiers d'insertion
- 17 Habitat et urbanisme

17 L'agglo pratique
- 17 Agenda
- 18 Site internet et réseaux sociaux
- 19 Services et contacts

Edito

J'ai le plaisir de vous adresser ce premier numéro de Com'Agglo, journal d'information semestriel de la Communauté d'agglomération Chauny – Tergnier – La Fère, née le 1er janvier 2017 de la fusion de la Communauté de communes Chauny – Tergnier et de la Communauté de communes Villes d'Oyse, et de l'adjonction des communes de Bichancourt, Manicamp et Quierzy.

Ce premier numéro est l'occasion de vous présenter un bilan des actions entreprises par notre nouvelle Communauté d'agglomération depuis sa création dans les divers domaines de compétences qu'elle exerce : Economie, mobilité, habitat, gestion des déchets ménagers, environnement, maisons de santé, politique de la ville, action sociale,… et aussi d'évoquer nos perspectives pour les années à venir.

Le développement économique demeure la compétence majeure de notre intercommunalité qui a pris au cours de l'année 2017 des décisions importantes pour accompagner les entreprises dans leur développement, et qui nous l'espérons tous, contribueront à la création d'emplois locaux. Les perspectives sont, vous pourrez le lire, encourageantes…

Je profite aussi de ce premier numéro pour présenter à tous les habitants de la Communauté d'agglomération tous mes vœux de bonne année 2018, et beaucoup de bonheur pour chacun d'entre vous, dans vos vies personnelles, familiales et professionnelles.

Bernard BRONCHAIN
Président de la Communauté d'agglomération

Journal d'information semestriel
de la Communauté d'Agglomération
Chauny - Tergnier - La Fère

- Directeur de la publication : Bernard BRONCHAIN
- Création : Sève de COM' - 02300 CHAUNY
- Impression à 30 000 exemplaires : Typoffset
- Dépôt légal en février 2018
- Photos de couverture : Hôtel des Formations à Chauny (en haut) et Bâtiment VABEL Cosmétique ZES Evolis à Tergnier (en bas)

► Vœux 2018 : L'heure du bilan et des perspectives

Le 18 janvier, Bernard BRONCHAIN, président de la communauté d'agglomération, a présenté ses vœux aux forces vives du territoire, à l'espace Drouot de la Fère. L'occasion de faire un bilan de la première année de la communauté d'agglomération et d'évoquer les actions à venir en matière de développement local.

La communauté d'agglomération Chauny – Tergnier – La Fère, créée il y a maintenant un peu plus d'un an, et qui rassemble 48 communes et plus de 57 000 habitants est la 2ème plus peuplée du département de l'Aisne.

Cette première année aura été riche et bien remplie pour ce nouveau territoire, l'année 2017 ayant vue la communauté d'agglomération engager de nombreux chantiers.

► Accompagnement économique : 200 emplois à la clé

La création d'emplois dépend, d'abord, des chefs d'entreprises et de leurs salariés. La Communauté d'agglomération, elle, s'efforce de créer les conditions du développement économique. En la matière, les qualités d'écoute demeurent donc essentielles ainsi que l'a démontré la journée du 6 octobre, organisée à Rogécourt sur le thème «Réussir et investir en pays Chaunois». Travailler de manière rapide et efficace sur un projet d'implantation ou de relocalisation, prêter une attention soutenue aux entreprises et leur proposer des outils attractifs en termes d'immobilier et financiers : l'action de la communauté d'agglomération a, ainsi, trouvé un écho plus que favorable avec, au total, plus de 200 emplois nouveaux en perspective sur notre territoire.

L'objectif du renforcement de l'offre en immobilier d'entreprise a par ailleurs conduit la Communauté d'Agglomération à envisager l'acquisition d'un bâtiment doté de plusieurs espaces de production, de bureaux, de quais de déchargement et d'un parking. Cet ensemble industriel est idéalement situé au nord de Chauny, dans une zone d'activités dynamique directement connectée à l'axe routier Noyon - Saint-Quentin.

Implantations et développement d'entreprises

«Caille Archivage» sur la ZI de Tergnier-Condren, «Vabel cosmétique» sur la ZES «Evolis» de Tergnier, «Camille Fournet» et «Magnetto Wheels» à Tergnier, «Pangniu Food», «Action», «Optical Center», office notarial, hôtel de 60 chambres, surfaces commerciales de la SCI «Land Immo Pro», sur la ZAC les Terrages de Viry-Noureuil, «TISEA» et «Orlov Paris» sur la pépinière «Innovalis», de Chauny.

L'entreprise Vabel Cosmétique ZES Evolis à Tergnier

► Le tourisme, vecteur de développement économique

Tourisme fluvial : un atout pour le territoire.

Parmi les nouvelles compétences dévolues à la Communauté d'agglomération, le tourisme constitue un secteur porteur d'emplois et facteur d'attractivité. Avec une nouvelle stratégie, le Syndicat mixte du pays Chaunois assurera la promotion du tourisme et la création d'un office de tourisme intercommunal.

Il devra aussi coordonner les professionnels et les acteurs locaux du tourisme, promouvoir les atouts du territoire et les destinations, développer le tourisme événementiel et le tourisme d'affaires ou encore réaliser et porter des études de développement touristique.

► Vers un plan territorial énergie climat

Si le développement économique reste la priorité de la Communauté d'agglomération, l'environnement constitue un autre axe fort de son action.

Sa préservation constitue, également, une réelle opportunité. Préserver aujourd'hui le potentiel naturel, c'est garantir la richesse économique de demain. La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte fixe comme objectifs de réduire de 40 % à l'horizon 2030 les émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990, de réduire de 20 % la consommation énergétique finale par rapport à 2012 et de parvenir à 32 % d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie. Les mêmes textes renforcent, également, le rôle des agglomérations dans l'animation du plan climat-air-énergie territorial (PCAET) qui devra être mis en œuvre par la communauté d'agglomération avant le 31 décembre 2018.

► Soutien pour les manifestations sportives et culturelles

La Communauté d'agglomération confirme sa participation financière et son soutien aux évènements culturels et sportifs d'intérêt national et international comme la course cycliste Paris-Chauny. De même, sont aidés les programmations culturelles à destination du jeune public, la participation au transport scolaire vers les lieux de spectacles organisés sur le territoire, l'opération «Ciné d'été» et le festival d'été «Cantons…Chante !».

La course Cycliste Paris-Chauny est suventionnée par la Communauté d'Agglomération.

► Un programme local de l'habitat en préparation

L'amélioration de l'habitat passe par une série de programmes locaux soutenus par la Communauté d'agglomération qui vient d'approuver l'engagement de la procédure d'élaboration d'un programme local de l'habitat pour la période 2019-2024 sur l'ensemble des 48 communes.

Dès cette année, il s'accompagne d'un Plan d'Action Foncière avec l'objectif d'identifier et de préciser les besoins fonciers, d'inventorier les espaces disponibles et de proposer les modes opérationnels d'intervention des différents acteurs.

► 5 000 € pour les petits projets communaux

La solidarité au sein de la Communauté d'agglomération est une constante, pour les grands chantiers comme pour les petits. C'est le cas du fonds de concours communautaire 2014 -2020 ouvert aux communes des anciennes communautés ainsi qu'à Bichancourt, Manicamp et Quierzy.

Celles qui ne bénéficiaient pas encore de ce fonds pourront percevoir jusqu'à 5 000 € pour les petits investissements.

► La Communauté d'Agglomération accompagne le déploiement de la fibre optique

Pourtant indispensable aux entreprises, aux particuliers, mais également en matière de télémédecine ou de maintien des personnes âgées à domicile, dans l'Aisne, le déploiement de la fibre optique était, au départ, limité par l'Etat aux agglomérations de Saint-Quentin et de Laon et à la ville de Soissons où les opérateurs privés financent les boucles locales à très haut débit.

Pour se substituer à la carence du privé et réduire la fracture numérique, la communauté d'agglomération a mis la main à la poche. Au titre de la dotation de solidarité communautaire, un crédit annuel de l'ordre de 350 000 € est inscrit au bénéfice des communes engagées dans des travaux de déploiement de la fibre.

► Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations: une nouvelle responsabilité pour la Communauté d'Agglomération

Depuis le 1er janvier 2018 la Communauté d'agglomération exerce à titre obligatoire la compétence de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, la fameuse compétence GEMAPI.

Depuis plusieurs mois, nous travaillons avec nos collègues

de l'Oise, sur l'organisation à mettre en place pour assumer de la manière la plus efficiente possible l'exercice de ces compétences.

Au 1er janvier 2018, la Communauté d'agglomération devient membre des syndicats de rivière situés sur son territoire en lieu et place des communes. Le Conseil communautaire devra se positionner dans les prochains mois sur la création d'un syndicat mixte ayant vocation dans un premier temps à porter le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), puis dans un second temps à exercer toutes les missions relatives à la gestion des milieux aquatiques.

Le conseil communautaire vient par ailleurs de décider d'adhérer à l'Entente Oise Aisne, structure apparaissant comme la mieux à même d'exercer la compétence de prévention des inondations, compte tenu de la vision du risque inondation de l'Entente sur l'ensemble des départements et de sa connaissance des dossiers inondation.

Dépôt de bus des TACT à Chauny

Etangs de Danizy

▶ Compétences Eau et Assainissement : Horizon 2020

La loi impose aujourd'hui à la communauté d'agglomération d'exercer les compétences « Eau et assainissement » à partir du 1er janvier 2020. Cette évolution réglementaire fondamentale est doublée d'une définition élargie de la compétence « Assainissement » intégrant la gestion des eaux pluviales.

Dans ce contexte, la Communauté d'agglomération va engager une étude afin de définir les modalités et évaluer les conséquences techniques, juridiques et financières du transfert de ces compétences à l'horizon de 2020.

▶ Un projet de territoire pour la nouvelle Communauté d'Agglomération

Notre Communauté d'agglomération doit acquérir son identité propre et elle doit formaliser les valeurs et les orientations stratégiques de long terme qui lui donnent un sens commun. C'est le sens de la démarche qui est entreprise en ce début d'année 2018 d'élaboration d'un projet de territoire.

Il aura vocation à légitimer et renforcer la structure communautaire notamment vis-à-vis de son environnement, à rendre lisible l'action de notre Communauté d'Agglomération, à renforcer la cohésion et l'équilibre territorial, et à formaliser une stratégie de développement et déterminer des enjeux prioritaires dans le contexte post fusion.

Notre Communauté d'agglomération est aussi par nature un espace de solidarité grâce aux compétences exercées et aux outils financiers et fiscaux qu'elle mobilise. La mise en place d'un pacte financier et fiscal au service du projet de territoire constitue aujourd'hui une opportunité de renforcer et de repenser la solidarité au sein de notre Communauté d'agglomération. Il s'agit donc de définir et de formaliser un accord global entre les communes et la Communauté, dans une perspective de gestion à moyen terme, en répondant à la question suivante : qui fait quoi et avec quels moyens ?

▶ Transports : des travaux prévus au dépôt TACT en 2018

Les prochains mois verront un chantier important de mise aux normes du dépôt TACT. Plus de 400 000 € seront investis par la Communauté d'agglomération dans cette opération qui consistera à mettre aux normes le bâtiment, à agrandir le parking et à réhabiliter la station de lavage des véhicules.

▶ Accueil des gens du voyage : une nouvelle compétence obligatoire

Depuis le 1er janvier 2017, la compétence Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage, est exercée à titre obligatoire par la Communauté d'agglomération.

Des travaux de réhabilitation vont être entrepris sur l'aire de Ognes, afin de permettre l'accueil dans les meilleures conditions possibles des populations concernées. Un bureau d'études spécialisé dans l'aménagement et la gestion des aires d'accueil accompagne la Communauté d'Agglomération dans cette réflexion ainsi que sur les autres types d'accueil permettant de faciliter la sédentarisation de certaines de ces familles.

Notre nouveau territoire est le résultat de la fusion de la Communauté de Communes Chauny-Tergnier, de la Communauté de Communes Villes d'Oyse et des communes de Bichancourt, Manicamp et Quierzy depuis le 1er janvier 2017. Forte de ses 48 communes rurales et urbaines et de ses 57 514 habitants, la Communauté d'Agglomération Chauny-Tergnier-La Fère est la 2ème Agglomération de l'Aisne, après Saint-Quentin et avant Soissons.

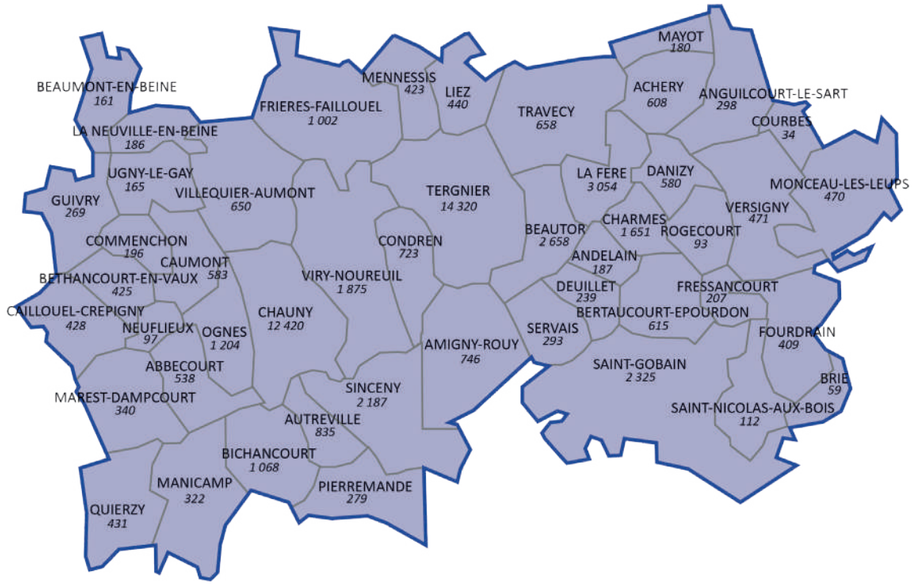

Emploi

Maison de l'Emploi et de la Formation

Le service Mission Locale de la Maison de l'Emploi et de la Formation du Pays du Chaunois

▶ Vous êtes jeunes
▶ Vous avez entre 16 et 25 ans
▶ Vous êtes sortis du système scolaire
▶ Vous êtes à la recherche d'un emploi ou d'une formation

Ce service est là pour :
vous **accueillir**, vous **orienter** et vous **accompagner** dans votre **insertion professionnelle et sociale**

Une équipe est à votre service :
le Lundi : 10h30-12h30 / 13h30-17h30
le Mardi : 8h30-12h30 / 13h30-17h30
le Mercredi : 8h30-12h30 / 13h30-17h30
le Jeudi : 8h30-12h30 / 13h30-17h30
le Vendredi : 8h30-12h30 / 13h30-16h30
le Samedi : 9h00-12h00

Un conseiller peut vous recevoir au plus de chez vous :

Chauny (espace Services Publics, Point Info Jeunesse),Coucy le Château (Mairie), La Fère (UTAS)

Contact :
Maison de l'Emploi et de la Formation
6 F, rue de la Bonneterie, ZAC du Riez
02700 Tergnier
Tél. : 03.23.57.52.67

Le président

Bernard BRONCHAIN
Tergnier

Les vice-présidents et leur délégation

1er Vice-Président
Dominique IGNASZAK
Neuflieux
Collecte et traitement des déchets des ménages et assimilés
Mobilité

2ème Vice-Président
Alban DELFORGE
Chauny
Aménagement et promotion du territoire

3ème Vice-Président
Christian CROHEM
Tergnier
Développement économique - Grands projets communautaires

4ème Vice-Président
Raymond DENEUVILLE
La Fère
Commerce et artisanat

5ème Vice-Président
Nabil AIDI
Chauny
Protection et mise en valeur de l'environnement
Développement durable

6ème Vice-Président
Bruno COCU
Charmes
Finances

7ème Vice-Président
Bernard PEZET
Sinceny
Habitat
Droit des sols

8ème Vice-Présidente
Josiane GUFFROY
Chauny
Maisons de santé

9ème Vice-Président
Jean FAREZ
Viry-Noureuil
Zones et bâtiments économiques

10ème Vice-Président
Sylvain LEWANDOWSKI
Caumont
Gens du Voyage

11ème Vice-Président
Frédéric MATHIEU
Saint-Gobain
Tourisme, culture

12ème Vice-Présidente
Nicole ALLART
Rogécourt
Enfance, petite enfance, jeunesse, affaires scolaires

13ème Vice-Président
Christian ROCHER
Marest-Dampcourt
Travaux et brigade verte

14ème Vice-Président
Eric FICHEUX
Ognes
Action sociale

15ème Vice-Président
Georges DEMOULIN
Achery
Aide à domicile
Dév. & animation numérique

Conseiller délégué
Paulo DE SOUSA
Tergnier
Communication

Conseiller délégué
Guy LEBLOND
Beautor
Eau et Assainissement

Les conseillers communautaires

René PÂRIS
Abbecourt

André DIDIER
Amigny-Rouy

André BOTTIN
Andelain

Bernard LEMIRE
Anguilcourt-le-Sart

Francis GARCIS
Autreville

Christian GOMBART
Beaumont-en-Beine

Nadine CARDOT
Beautor

Caroline ZANGARE
Beautor

Patrice DELVILLE
Bertaucourt-Epourdon

Philippe GONCALVES
Bethancourt-en-Vaux

Christiane LAVANDIER
Bichancourt

Jack GUILLAUCOURT
Brie

Alain ALBARIC
Caillouël Crépigny

Jean-Pierre LIEFHOOGHE
Chauny

Charline LEROY
Chauny

Michel KRIF
Chauny

Catherine GAUDEFROY
Chauny

Françoise LACAILLE
Chauny

Gwenaël NIHOUARN
Chauny

Nicole VENNEMAN
Chauny

Brigitte FIAN
Chauny

Francis HEREDIA
Chauny

Jean-Pierre CAZE
Chauny

Marie-Annick BLITTE
Chauny

Alain SHNITZER
Commenchon

En attente
Condren

Monique LAVAL
Courbes

Gilbert POTTIER
Danizy

Bernard MAHU
Deuillet

Alexandre MARRON
Fourdrain

Michel DEGOUY
Fressancourt

Charles-Edouard LAW DE LAURISTYON
Frières Faillouel

Nadine DESGARDINS-PODEVIN
Guivry

Martine ROZELET
La Fère

Alain HIRSON
La Fère

Jean-Marie CHOMBART
La Neuville En Beine

Serge MANGIN
Liez

Luc DEGONVILLE
Manicamp

Jean-Claude NIAY
Mayot

Annie FLOQUET-PODRAS
Mennessis

Pierre OTT
Monceau-Les-Leups

Dominique TYBERGHEIN
Pierremande

Olivier TIMMERMAN
Quierzy

Fabienne BLIAUX
Saint-Gobain

Claude DENIS
Saint-Nicolas-Aux-Bois

Pascal DEMONT
Servais

Annick PANCIEKIEWICZ
Sinceny

Odile REMIAT
Tergnier

Graziella BASILE
Tergnier

Michel CARREAU
Tergnier

Sylvie RAGEL
Tergnier

Daniel DARDENNE
Tergnier

Céline DUPUIS
Tergnier

Natacha MUNOZ
Tergnier

Denis VAL
Tergnier

Danielle PAULON CAUDRON
Tergnier

Francis DELACOURT
Tergnier

Stéphanie MULLER
Tergnier

Joseph LAZARESKAS
Tergnier

Marlène PICHELIN
Tergnier

Jean-Claude CAUDRON
Tergnier

Elisabeth SUEUR
Travecy

Sylvie LELONG
Ugny-Le-Gay

Bernard VANACKER
Versigny

Rémy DAZIN
Villequier-Aumont

Françoise FELBACQ
Viry-Noureuil

Conseillers membres du bureau

Afin de stimuler l'investissement sur le territoire de l'agglomération et de participer à l'implantation, au maintien et au développement des entreprises, les élus ont adopté de nouveaux dispositifs de soutien. Explications...

▶ Une aide à l'acquisition de matériel

Un nouveau dispositif de soutien financier destiné aux artisans et commerçants a récemment été mis en place. Il s'adresse aux petites entreprises qui acquièrent du matériel de production neuf (hors véhicules). La subvention est comprise entre 500 € et 3 000 €, soit 10% du coût d'investissement. L'aide est même doublée pour certaines activités prioritaires : métiers de bouche, artisanat manufacturier... Les premiers bénéficiaires sont issus de tous secteurs : achat d'un four par une boulangerie, d'une mini-pelle par une entreprise de maçonnerie ou encore de petit matériel par un électricien.

▶ L'immobilier : un aspect à ne pas négliger...

- Pour réaliser des travaux dans des locaux professionnels (embellir, mettre aux normes, aménager ou construire un local d'activité), un artisan ou un commerçant chaunois peut solliciter une subvention à hauteur de 10% de l'investissement, pour tout projet au coût supérieur à 10 000 € HT, soit une subvention de 1 000 € et dans la limite de 5 000 €.
- Pour acquérir, agrandir ou construire un bâtiment d'activité sur le territoire de Chauny-Tergnier-La Fère, une aide à l'immobilier d'entreprises comprise entre 20 000 € et 200 000 € de subvention par projet a été créée (soit 10% du coût immobilier, pour les activités éligibles au coût compris entre 200 000 € HT et 2 000 000 € HT).

▶ De l'aide pour créer ou reprendre une entreprise

Dans le cadre d'une création ou reprise d'entreprise, le prêt Initiative Aisne vient compléter votre apport et prêt bancaire professionnel pour un montant compris entre 2 000 € à 15 000 €. Il renforce ainsi vos fonds propres au démarrage d'activité. Il est remboursable sur 3 ans après un an de différé.
Pour le développement de votre entreprise, le prêt Initiative Aisne primo-développement soutient les projets de développement des entreprises de moins de 6 ans. Jusqu'à 15 000 € à taux 0%, il vient soutenir votre projet en complétant un prêt bancaire traditionnel.
Dans les deux cas, le service Développement économique vous accompagne pour monter le dossier de financement.

Actualités économiques

De nouvelles enseignes sur la ZAC les Terrages de Viry Noureuil

La construction des enseignes *Action* et *Optical Center* se finalise en ce début d'année 2018 pour une ouverture déjà effective pour Optical Center et prévue en mars pour Action. Quant à l'hôtel de 61 chambres, qui sera contruit entre les restaurants *La Boucherie* et *La Pataterie*, les études de sol ont été réalisées et les travaux devraient démarrer prochainement.

A saisir ! Locaux disponibles

Besoin d'un local pour votre activité ? Plusieurs cellules artisanales d'environ 200 m² sont encore disponibles dans nos hôtels d'entreprises de Chauny (face à Intermarché) et de Charmes au tarif de 550 € HT/mois.

Contact :
Mr Maxime ISAMBERT
Service animation et développement économique
m.isambert@ctlf.fr - 07 89 80 17 87

▶ Témoignages

Mme LUISIN
Gérante

« Quand on n'a jamais fait, on a l'impression que c'est une montagne, mais c'est faisable ! Il faut avoir envie et avancer. »

Jeune maman de 28 ans, Thérèse Luisin a ouvert en octobre 2017 son magasin de jouets, avec pour volonté de changer de vie et d'apporter ses conseils de jeune maman à sa clientèle sur un marché occupé principalement par les grandes enseignes. Après un travail salarié, se lancer en tant que chef d'entreprise est pour elle une expérience enrichissante malgré le nombre de tâches et de difficultés adminisitratives qui incombent à tout nouveau projet.

Le service développement économique a permis de mettre en place les prévisionnels et de monter les dossiers bancaires. Les conseils d'une personne extérieure habituée à la création d'entreprise et ayant une connaissance des acteurs du territoire ont permis d'apporter le recul « que l'on n'a pas forcément au lancement du projet ».

Un potentiel pour le centre ville

La mise en relation avec la Chambre de Commerce pour obtenir un « focus marché » a également permis de valider le potentiel du projet. Cette étude a conforté Mme Luisin en lui apportant des chiffres sur le potentiel de la demande sur le secteur.

Carabistouilles
33 Rue de la République
02300 CHAUNY
03 23 38 09 12 - Facebook : Carabistouilles

Mr JUPIN
Gérant

« L'important dans la transmission du savoir-faire a été de le répartir dans l'équipe pour sécuriser les compétences. »

Après une expérience dans la logistique, François Jupin s'est mis à la recherche d'un projet lui permettant de tirer profit de ses connaissances et du potentiel géographique du territoire. La reprise de la Caisserie Menuiserie Fay depuis juillet 2016 réunissait toutes ses attentes, avec une passerelle intéressante entre activité d'emballage et logistique. Sa volonté de maintenir le savoir-faire d'une entreprise familiale se combine avec le désir de développer le potentiel de la société.

Au démarrage, un dossier de financement a été monté pour obtenir un prêt à taux 0% à hauteur de 10 000€ pour le capital de la structure via Initiative Aisne. En 2017, des investissements ont été nécessaires pour développer l'activité, et une aide a été obtenue pour financer des équipements (systèmes pneumatiques, compresseurs, assécheurs d'air, séparateur d'hydrocarbures...).

Et pour demain ?

Toujours en partenariat avec la Communauté d'Agglomération, les perspectives sont d'agrandir la surface de travail par l'acquisition d'un nouveau bâtiment ou par le développement du site existant afin de proposer un service d'emballage sur place pour les clients.

CMF Caisserie Menuiserie Fay
Rue de la Manufacture
02410 SAINT-GOBAIN
03 23 52 60 08

Mr CAILLE
Responsable service archivage

« Tout projet de nouvelle activité plaît, et nous avons pu présenter notre service à beaucoup de sociétés du Pays Chaunois. »

Des études de commerce, des voyages à l'étranger et différentes expériences professionnelles ont confirmé chez Alexandre Caille la volonté de travailler au sein du groupe familial, présent depuis 1847 dans l'Aisne. Le développement d'un service d'archivage et de numérisation de documents s'est mis en place face à une problématique réelle rencontrée par des clients lors de déménagements.

Pour développer cette activité absente sur le territoire et ce service à forte valeur ajoutée, la recherche d'un bâtiment adapté a été nécessaire et une aide à l'investissement en immobilier de 71 000€ a été accordée pour acquérir les locaux de la zone industrielle de Tergnier. Au-delà de cette aide financière, les actions de la Communauté d'Agglomération (telles que les rencontres économiques et mises en relation avec les acteurs locaux) ont été pour Mr Caille une aide précieuse.

Des perspectives de développement

Si, à court terme, l'objectif est d'atteindre une stabilité et une rentabilité dans l'activité, le souhait à moyen et long terme est de capitaliser sur le savoir-faire du site de Tergnier pour développer le service sur un secteur géographique plus vaste.

CAILLE REISSWOLF archives
16 Bd du 32ème Régiment d'Infanterie
02700 TERGNIER
03 75 00 72 55

Trois déchetteries à votre disposition sur le territoire

La Communauté d'Agglomération souhaite mener une politique exemplaire en matière de développement durable et de protection de l'environnement en renforçant le potentiel de collecte et de tri des déchets, en assurant les meilleures conditions de confort et de sécurité possible pour les usagers, et en initiant une démarche pédagogique du tri.

▶ Deux nouvelles déchetteries à Chauny et à Tergnier

Accessibles à tous les particuliers habitants de l'Agglomération (sur justificatif de domicile), les déchetteries de Chauny et de Tergnier disposent d'un aménagement permettant plus de bennes et moins de temps d'attente.

▶ **Adresse :** Chemin d'Embloi - 02300 CHAUNY

▶ **Adresse :** ZES Evolis - 10 rue Léonard de Vinci 02700 TERGNIER

▶ **Ouverture :**
du 1er avril au 31 octobre : du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h
du 1er novembre au 31 mars : du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h
Fermées les dimanches et jours fériés.

▶ Une déchetterie accessible aux professionnels à Beautor

La déchetterie de Beautor est gérée par le SIRTOM du Laonnois. Elle est accessible aux particuliers et aux professionnels (sous conditions) du territoire de l'ancienne Communauté de Communes des Villes d'Oyse.
Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site internet du SIRTOM : www.sirtom-du-laonnois.com.
▶ **Adresse :** Rue Moinet 02800 Beautor
▶ **Ouverture :** du lundi au samedi de 9h à 18h et le dimanche de 9h à 12h.

Quelques chiffres clés*

▶ 573 kg... = le poids de ce que chacun de nous jette par an.

▶ x 2 = la quantité de déchets, qui a doublé en 40 ans.

▶ 47% = le pourcentage de déchets en ordures ménagères contre 19% pour les matériaux recyclables. Un axe d'amélioration pour chacun ! (le reste pour les encombrants, déchets verts, déblais-gravats...)

*Source : ADEME - Enquête Collecte

Rappel sur les déchets acceptés en déchetterie...

Au moindre doute, les gardiens des déchetteries seront à votre écoute pour répondre à vos questions.

...et sur les déchets refusés

- Les ordures ménagères résiduelles,
- Les déchets putrescibles (cadavres d'animaux),
- Les pneumatiques jantés et/ou agraires,
- Les déchets présentant des risques pour la sécurité des personnes et l'environnement (grande inflammabilité, toxicité, pouvoir corrosif ou caractère explosif...)

Règlement sur les déchets

Pour connaître les détails sur les conditions de collecte des déchets, rendez-vous sur notre site www.ctlf.fr, onglet "Environnement / déchets" / "déchetteries".

Les questions fréquentes

Ce logo signifie-t-il que l'emballage est recyclable ?
Non, c'est le symbole d'une participation financière de l'entreprise à la valorisation des emballages.

Faut-il laver les emballages à recycler ?
Non, il suffit simplement de bien les vider ou les racler.

Où jeter les capsules et couvercles issus des bouteilles, pots et bocaux en verre ?
Dans le bac des ordures ménagères car ils ne peuvent pas se recycler.

Peut-on laisser les bouchons sur les bouteilles en plastique ?
Oui, il est possible de les laisser dessus car ils sont recyclables, ou de les trier pour d'autres collectes comme les bouchons d'amour.

Pourquoi ne doit-on pas jeter de vaisselle, d'ampoules et de vitres dans le container à verre ?
Ils ont une composition chimique différente du verre d'emballage.

Réduire ses déchets, un acte citoyen

Dans notre société de consommation, nous avons parfois le sentiment de subir plutôt que d'agir, et qu'il est difficile d'inverser la tendance ! Pourtant, nous pouvons tous devenir des « consommacteurs » et réduire notre impact sur l'environnement… Voici quelques pistes :

- Acheter en fonction de ses besoins, choisir des emballages plus légers ou des produits sans emballages (vrac…), choisir quand c'est possible des produits d'occasion… Et également donner ou revendre les objets dont nous n'avons plus besoin. Il existe aussi de nombreux produits éco-labellisés qui diminuent les effets sur l'environnement, le tout étant de se pencher un peu plus longtemps sur les étiquettes.
- Fabriquer ses propres produits peut être une activité ludique à faire seul ou à partager en famille. On trouve aujourd'hui de nombreuses recettes de produits d'entretien ou de cosmétiques faits maison. Avec quelques produits de base et un peu de patience, ce sont de réelles économies et un grand pas pour la planète !
- Une autre solution est de louer un service ou un produit au lieu de l'acheter.
- Amener ses déchets en déchetterie présente l'avantage majeur de **valoriser tout ce qui peut l'être dans le processus de recyclage**. A l'inverse, laisser ses déchets aux encombrants a un impact environnemental néfaste puisque ceux-ci sont destinés à l'enfouissement ou l'incinération, et ne seront donc pas valorisés.
- Et enfin, désencombrer ! Nous sommes souvent surpris de voir que nous avons finalement besoin de peu de choses, et que faire le tri, donner et recycler devient une source d'épanouissement et d'action citoyenne !

Bon à savoir

Réparties sur l'ensemble du territoire, les déchetteries sont équipées de caissons permettant de séparer les déchets selon leurs caractéristiques. Ces derniers sont ensuite transportés vers des équipements adaptés pour leur traitement et leur recyclage. Il est difficile d'évaluer la pollution engendrée par les décharges car elle s'étale dans le temps et interagit avec des milieux naturels divers. Les études sont peu nombreuses sur ce sujet, mais la décomposition des déchets engendre des polluants et substances toxiques et des émanations de gaz, notamment du méthane, puissant gaz à effet de serre.

Où retirer vos sacs de tri ?

- Si vous faites partie de l'ancienne Communauté de Communes Chauny - Tergnier :
  Rue du 32ème R.I. - Zone d'activités Certels
  02700 TERGNIER (ZI Tergnier/Condren)
  Tél : 03 23 52 01 37 - Du lundi au vendredi de 8h à 12h
- Si vous faites partie de l'ancienne Communauté de Communes Villes d'Oyse, RDV sur le site internet du SIRTOM : www.sirtom-du-laonnois.com.

Du mouvement dans les transports

▶ Prolongement de la ligne 1

Depuis le 4 septembre 2017, en plus des arrêts habituels, les TACT desservent les villes de Beautor, de La Fère et la commune de Charmes, soit 17 arrêts supplémentaires. On compte 127 personnes par jour en moyenne sur cette extension.

▶ Carte sans contact

Une carte remplace désormais les traditionnels tickets papier. Elle est disponible à l'agence TACT de Chauny et rechargeable chez tous les dépositaires (8,70€ les 10 voyages).

▶ Transport scolaire gratuit

Depuis la rentrée scolaire 2017, le service de transport scolaire est généralisé à l'ensemble des communes du territoire. Ce service public relève désormais de la compétence de la Communauté d'Agglomération qui assure son financement.

www.bus-tact.mobi

Un site pour vous informer en temps réel depuis votre smartphone !

Quelques chiffres clés

▶ 350 027 Le nombre de km parcourus sur les lignes urbaines et transport à la demande !

▶ 8 Le nombre de véhicules (dont 1 pour les lignes de transports à la demande) accessibles aux personnes à mobilité réduite et aux différents types de handicaps.

Coordonnées TACT :
150 Avenue Jean Jaurès 02300 Chauny - 03 23 40 27 90 - www.bus-tact.fr

L'offre de médecine générale sur le territoire de l'agglomération est en constante dégradation avec des difficultés à assurer les besoins de la patientèle. Une situation qui devrait continuer à se détériorer dans les prochaines années si aucune action n'est menée à très court terme pour inverser cette tendance.

Afin de lutter contre ce phénomène de désertification médicale, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération s'est prononcé en faveur de la réalisation d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire sur la commune de Sinceny.

Le projet consiste en la construction, l'aménagement et l'équipement d'une MSP d'une superficie de 900 m². Ce projet, a été identifié à la suite d'une étude sur les besoins en matière de soins de 1er recours réalisée à l'échelle du Pays Chaunois en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé.

▶ Un projet financé à 50%

L'objectif est de maintenir une offre de soins sur le territoire en attirant de nouveaux professionnels de santé grâce à une réponse adaptée : l'exercice regroupé.

Le coût d'objectif de ce projet, a été estimé à 2 127 737€HT, des financements à hauteur de 50% du coût de l'opération étant attendus. La Communauté d'Agglomération, propriétaire de l'assiette foncière du projet, a fait réaliser le diagnostic archéologique et le dépôt du dossier de demande de permis de construire est intervenu en ce début d'année 2018.

▶ Démarrage des travaux au printemps

La Communauté d'Agglomération a par ailleurs missionné un prestataire chargé d'accompagner les professionnels de santé prenant part au projet. Cette mission a pour but de les aider à affiner leur organisation, à travailler sur le choix du système d'information partagé, sur le montage de la structure juridique adéquate et sur la mise en œuvre du projet de santé.

Le démarrage des travaux est prévu au printemps 2018 et la livraison du bâtiment fin juin 2019.

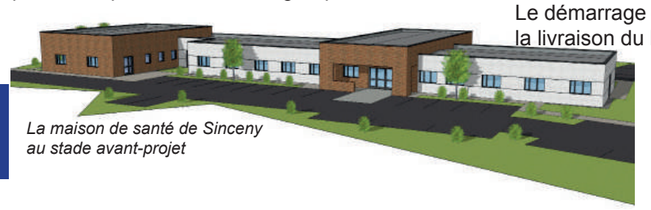

La maison de santé de Sinceny au stade avant-projet

Un nouveau contrat de ville bientôt signé

Depuis le 1er Janvier 2017, la Communauté d'Agglomération a été désignée « chef de file de la politique de la Ville ». À cet effet, elle est chargée de l'élaboration du diagnostic de territoire et de la définition des orientations du contrat de ville, de l'animation et de la coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local, d'insertion économique et sociale, ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance, et du programme d'actions défini dans le contrat de ville.

Pour mener à bien cette mission, un contrat de ville à l'échelle intercommunale a été rédigé et sera signé prochainement. Il a d'abord été conçu pour prolonger le travail déjà entrepris depuis 2015 par les villes de Chauny, Tergnier, La Fère et dans une approche globale de notre nouveau territoire, incluant les aspects sociaux, de développement économique et de cadre de vie.

Il est le fruit d'un travail partagé qui a associé élus, services des collectivités territoriales, associations, conseils citoyens et qui a permis de déterminer des enjeux pour le territoire ainsi que les orientations à mettre en œuvre. 3 QPV (Quartiers Prioritaires de la Ville) sont concernés : la Résidence à Chauny, Roosevelt-Rebequet à Tergnier, et l'Artilleur à La Fère.

▶ Impulser une dynamique partenariale innovante...

Dans le respect des prérogatives communales et dans l'esprit de solidarité fonctionnelle et financière, ce nouveau contrat vise à assurer une mise en œuvre opérationnelle résolument transversale de tous les engagements des signataires et des partenaires du contrat de ville.

En complément à ce portage, la mise en place d'une nouvelle instance participative, les conseils citoyens, a pour objectif d'impulser une dynamique partenariale innovante et coordonnée vissant à valoriser les initiatives, à promouvoir les capacités collectives et individuelles des habitants à mettre en œuvre des projets d'intérêt collectif et à renforcer les échanges entre les acteurs d'un même quartier.

▶ ...et mobiliser les énergies

La collaboration avec les acteurs locaux est essentielle car leur engagement, au service des autres, est important pour les collectivités territoriales. Ils sont au cœur de la vie de nos quartiers où du lien se crée grâce aux actions. Cela constitue une chance pour le territoire et un pilier du modèle social et républicain français. Leur implication permet de démultiplier l'action publique et mobiliser plus largement encore toutes les énergies. Les habitants se retrouvent autour de valeurs qui font notre société : le don de soi pour les autres, l'engagement citoyen dans la diversité philosophique, politique et religieuse de chacun.

▶ Un contrat de ville, c'est quoi ?

La politique de la ville cherche à fédérer l'ensemble de ses partenaires afin d'inscrire dans un document unique leurs interventions au bénéfice de quartiers en situation de difficulté.

Elle est mise en œuvre localement dans le cadre des contrats de ville.

Les contrats de ville s'inscrivent dans une démarche intégrée devant tenir compte des enjeux de développement économique, de développement urbain et de cohésion sociale.

Ils reposent sur 3 piliers :

- *Le développement de l'activité économique et de l'emploi*
- *La cohésion sociale*
- *Le cadre de vie et le renouvellement urbain*

L'insertion, un véritable tremplin pour une nouvelle carrière

Favoriser le retour à la vie active des personnes éloignées du monde de l'emploi : voici l'objectif premier des chantiers d'insertion. Mais pour les personnes impliquées dans ce dispositif, il s'agit souvent de bien plus. Tourner la page d'un passé difficile, retrouver confiance, reprendre le rythme et les exigences du monde du travail, et enfin retrouver un emploi. Cet emploi, c'est le chemin de l'indépendance et de l'insertion sociale.

▶ La construction d'un projet

C'est avec une conseillère socio-professionnelle que les agents salariés des chantiers d'insertion élaborent leur projet professionnel. La Communauté d'Agglomération travaille en partenariat avec l'équipe d'insertion formatrice et accompagnatrice pour orienter les personnes dans leur retour à l'emploi.

▶ La sauvegarde du patrimoine

Les chantiers d'insertion permettent aussi de valoriser le patrimoine des petites communes. Deux chantiers sont ainsi organisés l'un pour la mise en valeur du patrimoine bâti communal et l'autre pour la mise en valeur des édifices cultuels communaux.

Aménagement d'une rampe d'accès à Amigny-Rouy

Chantier de l'Église de Mennessis

Travaux au monument aux morts d'Amigny-Rouy

▶ Témoignages

Contrairement aux idées reçues, les chantiers d'insertion bénéficient aussi aux femmes ! Le témoignage de Nathalie et Solange en est le parfait exemple. Si le chantier n'est pas forcément en lien avec la formation suivie, il est une véritable opportunité pour mener à bien un projet professionnel voire même un projet de vie.

Solange Fouquet, par exemple, a pu financer son permis de conduire grâce à son travail sur un chantier de réhabilitation d'une église. Après un stage en maison de retraite, elle a eu un coup de coeur pour ce métier d'aide à la personne et suit une formation d'ADVF (assistante de vie de famille) à Saint-Quentin. Plus tard, son objectif est de passer le diplôme d'aide-soignante : une belle volonté qui montre la légitimité des chantiers d'insertion.

Pour clôre cette belle histoire, c'est dans ce contexte qu'elle est devenue amie avec Nathalie Moras, avec qui elle prend le train pour se rendre chez Axion où a lieu la formation. Elles sont devenues depuis inséparables !

Nathalie, elle, considère le chantier comme une très bonne expérience malgré « le monde d'hommes ». Elle a déjà obtenu des propositions pour travailler au CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) ou dans les écoles en tant qu'ATSEM (agent territorial spécialisé des écoles maternelles).

Pour Farid Saidani, le chantier d'insertion a été un élan après une année sans emploi et une façon de se sentir utile en rencontrant du monde. Ancien pompier en Algérie, son souhait fut de mettre à profit ses compétences en matière de sécurité en suivant une formation en sécurité incendie au GRETA de Saint-Quentin.

Nathalie MORAS et Solange FOUQUET

Contact :
Pour toute personne au chômage de longue durée désirant faire un chantier d'insertion :
Sylvie GIRARD
rh@ctlf.fr - 03 23 39 94 94

Rénovation de l'habitat : pensez à la solution Picardie Pass Rénovation

Pour faciliter la rénovation énergétique des logements privés anciens, le Picardie Pass Rénovation est un service public porté par la Régie régionale du SPEE (Service Public de d'Efficacité Energétique). Ce dispositif aide les ménages picards à engager des travaux d'isolation de leur logement et à réduire de manière significative leurs consommations énergétiques. Il cible tous les propriétaires de logements individuels, sans conditions de ressources ni d'âge, ainsi que les copropriétés privées.

Comment ? En les accompagnant dans le cadre d'un parcours de service complet, incluant un accompagnement technique (avant, pendant et après les travaux) et une solution de financement abordable, hors des réseaux bancaires et pouvant être cumulée aux aides disponibles pour la rénovation.

Ce dispositif couvre aujourd'hui plus de 75% de la population picarde, et la Communauté en fait partie. Depuis fin 2015, le service public s'adresse aussi aux communes pour la rénovation thermique de leurs logements locatifs communaux.

▶ Réunion publique

d'information sur le dispositif "Picardie Pass Rénovation"
Jeudi 29 mars 2018 à 18h30
à l'hôtel des formations du Pays Chaunois
10 rue Jean Monnet
02300 CHAUNY
(pres de Pôle Emploi)

▶ Et aussi...

Une étude sur la rénovation de l'habitat privé ancien a été confiée au bureau d'études Page9. Une enquête a été réalisée auprès de 700 ménages, propriétaires et locataires, sur les mois de décembre et janvier, afin de connaître les besoins en travaux d'autonomie ou d'économie d'énergie dans les logements. Ces données permettront de définir les aides financières aux travaux, qui pourraient être mises à votre disposition à l'avenir.

Pour vous renseigner sur le dispositif Picardie Pass Rénovation :
www.picardie-renovation.picardie.fr
0 800 02 60 80
contact@picardie-spee.fr

▶ Évènements organisés par l'agglomération

Cantons chante
Concerts :
- à VIRY- NOUREUIL : le 7 juillet 2018
- à CONDREN : le 21 juillet 2018
- à BETHANCOURT EN VAUX : le 28 juillet 2018
- à CHARMES : le 4 août 2018

En savoir plus : www.cantonschante.fr

▶ Évènements soutenus par l'agglomération

Évènement full contact
Le 10 mars 2018 à Tergnier
En savoir plus : www.fightinfos.com/tournoi-de-feu-au-fight-stadium-3/

Rock'Aisne
Le 7 avril 2018 à Chauny
En savoir plus : www.rockaisne.com

Course cycliste
Le 22 avril 2018 à Villequier-Aumont

Course cycliste Paris-Chauny
Organisée par CSC Chauny : le 24 juin 2018
En savoir plus : www.csc-chauny.fr

Festival des Vers Solidaires
Les 17, 18 et 19 août 2018 à Saint-Gobain
En savoir plus : www.vers-solidaires.org

▶ Contrat de ville

Signature du contrat de ville
Le 29 mars 2018
En savoir plus : www.ctlf.fr/politique-de-la-ville/

Le nouveau site est en ligne !

Le nouveau site de la Communauté d'Agglomération est en ligne !

Retrouvez toutes les actions menées par la collectivité ainsi que toutes les informations dont vous avez besoin sur les différents services : développement économique, mobilité et transport, environnement et déchets...

www.ctlf.fr

Rejoignez-nous !

Retrouvez toutes nos actualités sur les réseaux sociaux.

cactlf

Com. d'Agglo. CTLF

Direction générale des services

57 boulevard Gambetta - 02300 CHAUNY - Tél : 03.23.39.94.94
Pierre CAURIER - p.caurier@ctlf.fr

Pôle Animation et développement économique

3 rue Georges Pompidou - 02300 CHAUNY
Maxime ISAMBERT - m.isambert@ctlf.fr
Tél : 03.23.37.29.21 - 07.89.80.17.87

Pôle Ressources patrimoine et environnement

57 boulevard Gambetta - 02300 CHAUNY - Tél : 03.23.39.94.94
Directeur Général Adjoint - Jean-Yves BOUCOUR - direction@ctlf.fr

Ressources humaines et administration générale - Sébastien KLEINCLAUS - rh@ctlf.fr

Finance et marchés publics - André ROSSI - finances@ctlf.fr

Administration des Assemblées - Isabelle MARTIN - i.martin@ctlf.fr

Bâtiment et patrimoine - Manuel PEREIRA DA SILVA - m.pereira@ctlf.fr

Chantiers d'insertion - Sébastien KLEINCLAUS - s.kleinclaus@ctlf.fr

Droit des sols - Annie VYSKOCIL - a.vyskocil@ctlf.fr

Environnement - Sébastien KLEINCLAUS - s.kleinclaus@ctlf.fr

Pôle Développement et services

Directrice Générale Adjointe - Céline RAPIN - c.rapin@ctlf.fr

Développement local - Sébastien PECQUE - s.pecque@ctlf.fr

Communication et animation numérique - Linda COUREUX - l.coureux@ctlf.fr

Politique de la ville - Dominique COQUISART - d.coquisart@ctlf.fr

Enfance et jeunesse
1 rue Saint Auban 02800 LA FERE
Nathalie TRIBOUILLOIS - pole.enfancejeunesse@ctlf.fr - Tél : 03.23.38.42.20

Aide à domicile
16 bis rue Albert Catalifaud 02800 LA FERE
Céline BARTHELMEBS et Annie COVIAUX
aideadomicile@ctlf.fr - Tél : 03.23.56.73.00

Multi-accueil "la grande aventure"
16 bis rue Albert Catalifaud 02800 LA FERE
Florence DRAN - lagrandeaventure@ctlf.fr - Tél : 03.23.56.55.86

Nos évènements en images...

Inauguration de la déchetterie de Chauny
Juillet 2017

Inauguration du bâtiment CAILLE-Reisswolf
Septembre 2017

Réussir et investir en Pays Chaunois
Octobre 2017

Afterwork de la société Tisea à Chauny
Janvier 2018

Cérémonie des Vœux
Espace Drouot
Janvier 2018

Galette des rois pour les locataires des bâtiments économiques

Rejoignez-nous ! Communauté d'Agglomération Chauny - Tergnier - La Fère

CHAUNY - TERGNIER - LA FERE
Communauté d'Agglomération

57 boulevard Gambetta - 02300 CHAUNY
Tél : 03.23.39.94.94

www.ctlf.fr